

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 1 de 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

UFI: 7YY7-W04H-R00P-60T4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen

Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0 Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

E-mail: sdb@tunap.com Internet: www.tunap.com

Fournisseur

Société: TUNAP France SAS Rue: 1, rue Guynemer Lieu: F-67120 Altorf

Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94 Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58

E-mail: sdb@tunap.com Internet: www.tunap.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229 Acute Tox. 4; H332 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H335 H336 STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acétone

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool

xylène éthylbenzène

Mention Danger

d'avertissement:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Code du produit: 1103665 Date de révision: 22.10.2024 Page 2 de 18

Pictogrammes:







Mentions de danger

•	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Co

onseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer aérosols.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant
	plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent
	être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 3 de 18

Composants pertinents

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement	(CE) nº 1272/2008)	•		
67-64-1	Acétone		25 - < 50 %		
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, S	STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH	066		
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pen	tanone, diacétone-alcool		25 - < 50 %	
	204-626-7		01-2119473975-21		
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Eye	Irrit. 2, STOT SE 3; H226 H361d H	319 H335		
1330-20-7	0-7 xylène				
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32		
	1 ' '	, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit H226 H332 H312 H315 H319 H33	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
124-38-9	dioxyde de carbone			5 - < 10 %	
	204-696-9				
100-41-4	éthylbenzène			5 - < 10 %	
	202-849-4	601-023-00-4			
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4 H332 H315 H319 H335 H	, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 373 H304	3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225		
108-88-3	toluène			0,1 - < 1 %	
	203-625-9	601-021-00-3	01-2119471310-51		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skir H373 H304	ı Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, A	sp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité				
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA					
67-64-1	200-662-2	Acétone	25 - < 50 %				
	par inhalation: = 5800 mg/kg						
123-42-2	204-626-7	25 - < 50 %					
	dermique: DL5	dermique: DL50 = 13630 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3002 mg/kg					
1330-20-7	215-535-7	xylène	20 - < 25 %				
	l'	CL50 = 19,8 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou rmique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg					
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	5 - < 10 %				
	l'	CL50 = 17,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou rmique: DL50 = 15400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg					
108-88-3	203-625-9	toluène	0,1 - < 1 %				
	par inhalation:	CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg					

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 4 de 18

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigue,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO2, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Risque d'un éclatement du récipient.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 5 de 18

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 6 de 18

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
124-38-9	Carbone (dioxyde de)	5000	9000		VME (8 h)	
123-42-2	Diacétone-alcool	50	240		VME (8 h)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (mélage d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
108-88-3	Toluène	Toluène	20 μg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 7 de 18

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool						
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	32,6 mg/m³			
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	240 mg/m³			
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	467 mg/kg p.c./jour			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,8 mg/m³			
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	167 mg/kg p.c./jour			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,67 mg/kg p.c./jour			
1330-20-7	xylène						
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	221 mg/m³			
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m³			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	221 mg/m³			
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	442 mg/m³			
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	65,3 mg/m³			
Consommateu	r DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m³			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m³			
Consommateu	r DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m³			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour			



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 8 de 18

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation			
Milieu enviro	nnemental	Valeur		
123-42-2	23-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool			
Eau douce		2 mg/l		
Eau douce (r	ejets discontinus)	1 mg/l		
Eau de mer		0,2 mg/l		
Sédiment d'e	au douce	7,4 mg/kg		
Sédiment ma	ırin	0,74 mg/kg		
Micro-organis	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			
Sol		0,31 mg/kg		
1330-20-7	xylène			
Eau douce		0,327 mg/l		
Eau douce (r	ejets discontinus)	0,327 mg/l		
Eau de mer		0,327 mg/l		
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg		
Sédiment marin		12,46 mg/kg		
Micro-organia	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			
Sol		2,31 mg/kg		

Conseils supplémentaires

a sans limitation

b Fin de l'exposition voire fin du processus

c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées

d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm

. EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 9 de 18

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol Couleur: incolore Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Date d'impression: 31.10.2024

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition -78 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable

> non applicable 0,9 vol. %

Limite inférieure d'explosivité: 14,3 vol. % Limite supérieure d'explosivité: Point d'éclair: -80 °C Température d'auto-inflammation: >200 °C Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur (à 20 °C): non déterminé DIN 19268

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue

pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 0,85 g/cm3 DIN 51757

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé Teneur en corps solides: non déterminé Point de sublimation: non déterminé Point de ramollissement: non déterminé Point d'écoulement: non déterminé

Information supplémentaire

Les indications se rapportent à la matière active technique: Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 10 de 18

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO2, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 11 de 18

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
67-64-1	Acétone								
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS				
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat					
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pe	ntanone, di	acétone-alcoc	ol .					
	orale	DL50 mg/kg	3002	Rat	Study report (1978)	OECD Guideline 401			
	cutanée	DL50 mg/kg	13630	Lapin					
1330-20-7	xylène								
	orale	DL50 mg/kg	5000	Rat	GESTIS				
	cutanée	ATE mg/kg	1100						
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	19,8 mg/l	Rat	GESTIS				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l						
100-41-4	éthylbenzène								
	orale	DL50 mg/kg	3500	Rat	GESTIS				
	cutanée	DL50 mg/kg	15400	Lapin	GESTIS				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l						
108-88-3	toluène								
	cutanée	DL50 mg/kg	12200	Lapin	GESTIS				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	49 mg/l	Rat	GESTIS				

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. (4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool; toluène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool; xylène)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Acétone)



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 12 de 18

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres rubriques: 2.1, 4.2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 13 de 18

Nº CAS	Substance									
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode			
67-64-1	Acétone									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Oncorhynchus mykiss					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna					
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-per	itanone, dia	cétone-alcoo	l						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Oryzias latipes	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 203			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 201			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1997)	OECD Guideline 202			
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	1000	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata					
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	100 mg/l	14 d	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 211			
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 1000	3 h	activated sludge, domestic	Study report (2012)	OECD Guideline 209			
1330-20-7	xylène									
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,2 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Galassi et al. 1988				
100-41-4	éthylbenzène									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA				
108-88-3	toluène									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	12,5	72 h	Selenastrum capricornutum	Galassi et al. 1988				

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation	-		7		
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool					
	OECD 301 A	98,51%	28			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 14 de 18

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	Acétone	-0,24
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool	-0,09
1330-20-7	xylène	3,15
100-41-4	éthylbenzène	3,15
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses: déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104

EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 15 de 18

14.4. Groupe d'emballage:-Étiquettes:2.1Code de classement:5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:-Étiquettes:2.1Code de classement:5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:-Étiquettes:2.1Marine pollutant:no

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381,959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, flammable

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -Étiquettes: 2.1

Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 16 de 18

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les Aucune information disponible.

émissions industrielles:

Directive 2004/42/CE relative à COV

Aucune information disponible.

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive

P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les

disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Directive aérosol (75/324/CEE)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,9,11,13,15.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 17 de 18

Abréviations et acronymes

Aerosol: Aérosol

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Irrit: Irritation oculaire

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement

concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits TWA (EC): Time-Weighted Average ATE: Acute Toxicity Estimate

STEL (EC) Short Term Exposure Limit

CL50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification	
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle	
Acute Tox. 4; H332	Principe d'extrapolation "Aérosols"	
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul	
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"	
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"	
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul	
STOT SE 3; H335	Principe d'extrapolation "Aérosols"	
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"	
STOT RE 2; H373	Principe d'extrapolation "Aérosols"	

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

138 Nettoyant papillons et débit 400 ml AB

Date de révision: 22.10.2024 Code du produit: 1103665 Page 18 de 18

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)